

**LIVRET D’ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

**ECOLE PRIVÉE ABBÉ PIERRE**

**Année 2021/2022**

**A- CANTINE**

La réservation d’un repas à la cantine, ou la désinscription, peuvent s’effectuer toute l’année.

Pour gérer l’activité cantine de vos enfants, vous disposez du portail familles, sur lequel vous aurez la possibilité de :

* Réserver les repas sur une longue période (du 02 septembre 2021 au 07 juillet 2022) et choisir les jours de fréquentation
* Réserver de manière ponctuelle pour les parents, qui pour des raisons professionnelles, ne peuvent prévoir à l’avance la fréquentation à la cantine de leurs enfants
* Annuler ponctuellement les repas



**La règle d’or est de le faire la veille, donc avant minuit**.

L’absence pour maladie ne sera pas facturée à condition de prévenir la mairie avant 8h30 :

* par mail à l’adresse : [serviceperiscolaire@hede-bazouges.fr](mailto:serviceperiscolaire@hede-bazouges.fr)
* par téléphone au 02.99.45.46.18 (touche 1)

**Soyez vigilant au respect des délais (AVANT MINUIT) pour nous informer d’une réservation ou d’une annulation car cela implique des conséquences :**

* Annulation non faite avant minuit : le repas sera commandé par la Mairie auprès du prestataire de restauration qui nous le facturera. **Le repas vous sera alors, en toute logique, facturé**.
* Réservation non faite avant minuit : le repas n’est pas commandé par la Mairie auprès du prestataire de restauration pour l’enfant. L’enfant sera admis à la cantine mais nous ne pourrons pas assurer les portions individuelles (friand, poisson pané, crêpes, glaces, …).

**D- HORAIRES SCOLAIRES**

Il est demandé aux parents de respecter l’heure de début des cours afin de ne pas perturber l’organisation de la classe. D’autre part, pour assurer la sécurité, le portail sera fermé dès le début des cours, **soit à 8h30**.

**Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi**

**MATIN**  **MIDI APRES-MIDI**

Ouverture portail : 8h30 Fin des cours : 12h10 Ouverture portail : 13h35

Début des cours : 8h40 Fermeture portail : 12h20 Début des cours : 13h45

Fin des cours : 16h30

Fermeture portail : 16h40

**E- TARIFS**

* Actuellement, le prix du repas est de 3,71 € par enfant. Il sera revu lors du conseil municipal du 09 juillet 2021.

**E- PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

* Pour les personnes n’ayant pas encore opté pour le prélèvement automatique, vous pouvez en faire la demande auprès de la Mairie par téléphone ou par mail. Un formulaire de mandat de prélèvement vous sera adressé. Il devra être complété, signé et accompagné d’un RIB/IBAN.

Vous pouvez également trouver ce formulaire sur notre site Internet.

* Pour les personnes ayant déjà établi le prélèvement automatique, vous n’avez aucune nouvelle démarche à effectuer, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.
* Si vos coordonnées bancaires ont changé, vous devrez remplir un nouveau mandat de prélèvement accompagné du nouvel IBAN.

**F- MENUS ET ALLERGIES ALIMENTAIRES**

1. **Menus**

Les menus seront consultables sur le Portail Familles, affichés à l’école et disponibles sur notre site Internet [www.hede-bazouges.fr](http://www.hede-bazouges.fr/) à la rubrique Jeunesse / 3-11 ans / Cantine

1. **Allergies alimentaires = Protocole d’Accueil Individualisé**

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il faut impérativement retirer un dossier en Mairie pour la mise en place d’un Projet d’Accueil Individualisé (PAI). Le PAI ne peut être établi que par **un allergologue**. Aucun « régime » ne sera mis en place sans cette formalité.

Si un PAI est déjà existant pour votre enfant, il sera appliqué tant qu’il n’y a aucune modification apportée à ce dernier.

S’il existe un protocole de secours (médicaments à administrer) en cas de crise qui se déclencherait, merci de fournir **2 trousses de secours** avec ordonnance du médecin (1 trousse à l’école + 1 trousse à la cantine).

Vous pouvez retrouver les fiches de PAI sur notre site Internet [www.hede-bazouges.fr](http://www.hede-bazouges.fr/) à la rubrique Jeunesse /

3-11 ans / Allergies alimentaires.

Pour le bien-être de votre enfant, il est impératif de nous signaler tout changement.

**G- CENTRE DE LOISIRS**

Pour le **mercredi**, le Centre de loisirs Les Zazous, géré par Familles Rurales de Tinténiac peuvent accueillir vos enfants. Cet accueil se fait dans les locaux de l’école publique et la restauration se fait au sein de la cantine. La Mairie ne gère pas le mercredi. L’inscription est à effectuer auprès du Centre de Loisirs :

Tél 02.99.45.27.11 ou consulter leur site internet : https://www.famillesrurales-hedetinteniac.eu

Les informations personnelles recueillies sur les fiches du dossier périscolaire sont obligatoires et nécessaires pour inscrire votre (vos) enfant(s) à l’école, et assurer la gestion des services proposés par la collectivité (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données, information diverses). Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement. Vous disposez d’un droit d’accès, de rectification, d’interrogation et d’opposition au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d’un justificatif d’identité à l’adresse suivante : Centre de Gestion d’Ille-Et-Vilaine, 1 avenue de Tizé – CS 13600 - 35236 Thorigné-Fouillard cedex ou à dpd@cdg35.fr